

COMMUNE DE COX

REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 09 mars 2018

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 février 2018

Le procès-verbal de la réunion du 09 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017 :

Le compte de gestion fait apparaître un résultat de clôture cumulé à la fin de l'exercice 2017 de :

Fonctionnement : un excédent de 90 409,83 €, égal au compte administratif

Investissement : un excédent de 51 860,51 €, égal au compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Monsieur le Maire présente le détail du budget au Conseil Municipal.

L'excédent d'investissement reporté est de 51 860, 51 €

L'excédent de fonctionnement reporté est de 90 409, 83 €

Pour financer les investissements prévus, le budget 2018 sera suffisant ; 40 000 € seront mis en excédent pour financer les travaux d'urbanisation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation du résultat.

Il reste à réaliser sur un engagement pris en 2017 et non réalisé un investissement de 8 208,41 €

Monsieur le Maire précise qu'à l'article 6042 du budget primitif, il a été dépensé 21 000 € sur 35 000 €. Il s'agit de l'encaissement des cantines par la commune de Cox jusqu'au 31 août 2017. L'encaissement depuis le 01 septembre est réalisé directement par Ansamble.

Ansamble propose des repas à domicile. Ce service peut augmenter dans notre Commune. Pour rappel les plateaux repas sont facturés 8,50 €

Les charges à caractère général (article 011) dépensées sont de 43 486, 38 € sur 73 170,61 € programmés.

Les charges de personnel ont été de 22 391,64 € sur 24 740 € planifiés. Cette différence s'explique par un départ en retraite d'un agent technique cette année et qui n'est pas remplacé.

Monsieur le Maire précise que :

- A l'article 74748, notre Commune a bénéficié d'un versement de 2 544 € pour les frais d'un enfant de Pelleport qui vient à l'école de Cox.
- Le versement de la Commune de Cox pour le fonctionnement de l'école est de 107 180 € sur les 950 000 € du budget total des écoles géré par l'Entente.
- Un emprunt est arrivé à terme en 2017 et le second se terminera en 2019.

La Commune a perçu comme impôts et taxes la somme de 65 237 € au lieu de 64 155 € planifiés.

Monsieur le Maire a indiqué que d'ici 2 ou 3 ans, le versement FPIC que nous avons bénéficié en 2017 disparaîtra des dotations de l'Etat.

Le total des recettes de fonctionnement réalisées est donc de 234 430, 82€ pour 277 448, 61€ planifiés.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

Investissements :

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu de dépenses successives et que le budget a été respecté par rapport au budget votés en 2017.

Les dépenses ont été de 56 905, 44 € réalisées pour 163 401,63 € votées en 2017.

Dans le compte administratif 2018, les travaux d'urbanisation sont à programmer.

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité.

NOUVEAU POINT SUR LES PROJETS D'URBANISATION DE LA RUE DES METIERS ET DE LA ROUTE DE LECTOURE

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du projet. Il s'agit de faire ralentir les véhicules dans la commune, de faire respecter la priorité à droite du Chemin d'Engindre et de proposer un piétonnier à la Rue des Métiers.

Monsieur le Maire a aussi rappelé le budget qui est de 150 000 € HT pour les 2 projets prévus à Cox qui se situent rue des Métiers et rue de Lectoure.

Une partie du financement est prise en charge par le Département. La seconde proposition du Bureau d'Etudes est donc de 105 500 € HT pour la rue des Métiers qui correspond à l'objectif budgétaire.

Le montant total à financer est donc de 113 250 €

Nous pouvons prétendre à obtenir une subvention de 42 200 €. L'emprunt après 50 000 € d'autofinancement serait d'un montant de 22 000 € sur 10 ans.

Les travaux de la route de Lectoure seront réalisés en 2019. La proposition est de 33 309 €

NOUVEAU POINT SUR L'EMPLOI DE L'AGENT TRANSFERE DU SIVU VAL DE SAVE

Suite à la dissolution du Syndicat du Val de Save au 31 août 2017, la municipalité de Cox a perçu un salarié. Il s'agit de la diététicienne.

Elle est agent administratif et non agent technique.

Monsieur le Maire et sa 2^{ème} adjointe ont proposé une première fiche de poste à l'intéressée en janvier 2018 que Mme Goncalves a refusée.

Une seconde fiche de poste a été rédigée par Céline Oudin, validée par Roland Cléménçon et a été proposée le 05 mars 2018.

Mme Goncalves nous a annoncé que la fiche de poste proposée, provisoire ou non, ne le lui convenait pas. En effet, les horaires ne le lui conviennent pas, les pauses ne sont pas clairement notifiées, les dates de congés ne correspondent pas à ce qu'elle souhaite, ... Elle demande donc un départ volontaire.

Monsieur le Maire lui a rappelé qu'il existe la mise en disposition ou effectivement le départ volontaire. Elle a choisi le départ volontaire qui est définitif. Elle pense en effet que nous ne trouverons pas d'accord entre nos besoins et son emploi du temps.

Elle va donc adresser à la Mairie un courrier de départ volontaire dans les prochains jours.

Nous le lui réglons l'IAT ce mois-ci qui a été oublié sur sa fiche de paie de novembre 2017.

Quant à la prime, nous le lui avons indiqué que nous ne lui réglerons pas étant donné qu'elle a déjà reçue sa prime 2017 en avance par le Syndicat Val de Save en juillet 2017. Comme cela a été confirmé à la commune de Cox par un organisme public, nous n'avons pas à verser une nouvelle fois cette prime.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

POSSIBILITE D'AIDE POUR LA GESTION DU CIMETIERE

Un bénévole se propose de venir s'occuper du cimetière : pour s'occuper des sépultures, s'occuper des concessions, de faire un plan du cimetière, ...

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

VALIDATION DU BLASON

Le blason représentera l'identité de la commune de Cox. Céline Oudin a contacté JF Binon, bénévole, qui a proposé plusieurs modèles. Avec l'aide de Roland Cléménçon et de Marc Huan, une reproduction des poteries a été réalisée la plus réaliste possible. Cette reproduction est ajoutée sur le blason.

Monsieur le Maire présente ces derniers projets de blasons au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal retient le dernier blason composé de quatre quartiers représentant la croix occitane sur fond rouge, les clés de Saint Pierre saint patron de la paroisse sur fond blanc, les poteries typiques de l'artisanat potier de Cox sur fond blanc, un épi de blé pour l'activité agricole sur fond vert.

Céline Oudin contactera à nouveau M. Binon pour faire valider le blason et pour nous aider à officialiser le blason.

VALIDATION DU BULLETIN MUNICIPAL 2018

Monsieur le Maire présente la proposition du nouveau Bulletin Municipal. A la demande du dernier Conseil Municipal du 09 février 2018, nous avons ajouté le compte administratif 2017 dans ce bulletin et l'article sur l'Histoire des Cloches de Cox.

Le Conseil Municipal valide le Bulletin Municipal. Monsieur le Maire passera la commande de tirage de 150 exemplaires.

DIVERS

- Machine à pain : La commune de Cox a reçu une proposition du boulanger d'Aucamville. Il s'agirait de faire un test sur 4 mois. Les frais de mise en place et de gestion du distributeur à pain sont de 2 400 € (400 € pour l'installation, 400 € pour la location pendant 4 mois, 400 € pour l'enlèvement). Le Conseil Municipal pense qu'il s'agirait d'un investissement à fond perdu.
Le seuil de rentabilité est de 50 baguettes par jour. Après analyse, en calculant que 10 % des habitants des Communes voisines de Cox et de la Commune de Cox s'arrêtent à cette machine, 45 à 50 baguettes pourraient être vendus. Le contrat sera passé entre le vendeur de la machine et le boulanger. Nous n'aurons aucune maîtrise des consommations et de la rentabilité.
Le Conseil Municipal refuse de payer la location et demande des précisions :
Comment se passe la maintenance ?
Comment peut-on constater la rentabilité de la machine ?
Si le boulanger prend à sa charge la location de la machine, la Commune de Cox pourrait faire installer la machine pour réaliser le test en la connectant au réseau électrique
En cas de refus de l'installation de la machine par les 2 parties, le boulanger propose également de déposer le pain dans un local sur Cox.
- Radar pédagogique : une étude va être faite pour voir la faisabilité et demander des devis.
- Un projet est lancé pour créer un parcours dans Cox sur l'artisanat potier dans la commune : nous allons rencontrer prochainement le nouveau Président de l'association les « Terres Vernissées » pour créer le circuit.

Membres du CM présents : Mmes C. Oudin, E. Teyssières, M-C Wartelle, Mrs R. Cléménçon, M. Huan, B. Larribère, P. Link, J. Dirat.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

Membre du CM excusé : Mr. M. Samazan